

SYNTHESE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Consultation ouverte du public du 24 juillet au 14 août 2018
sur le site internet du ministère en charge de l'écologie
<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr>

relatif aux chasses traditionnelles et détermination des quotas de prélèvements pour la campagne 2018-2019 dans les départements de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques

NOR : TREL1820948A, TREL1820951A, TREL1820952A, TREL1820955A

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSULTATION

Cette phase de consultation a consisté en une publication préalable de ce projet par la voie électronique dans des conditions permettant au public de formuler des observations. La mise en ligne de ce projet de décret a été effectuée le 24 juillet 2018 et soumise à consultation du public jusqu'au 14 août 2018 sur la page suivante ci-dessous indiquée :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/chasses-traditionnelles-et-determination-des-a1850.html>.

A partir du site du ministère de la transition écologique et solidaire, le public a pu enregistrer et envoyer ses messages à l'attention du service instructeur du document.

La présente consultation porte sur quatre arrêtés déclinés par département pour les chasses traditionnelles dans ces départements du Sud-Ouest..

LA RECEPTION DES CONTRIBUTIONS : REPERES STATISTIQUES

- 9520 messages électroniques ont été analysés et 1025 doublons ont été trouvés.
- La synthèse porte donc sur 8495 commentaires validés.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Les distinctions suivantes peuvent être opérées, parmi le corpus de messages reçus, entre :

- les modèles et courriers types d'une part, les messages « individuels » d'autre part ;
- les messages exprimant des positions générales, de principe, et ceux développant un argumentaire construit sur des données présentées comme scientifiques, techniques ou juridiques ;
- les messages plaçant ou non au cœur de leur sujet, les projets de textes, objets de la consultation ;

- les messages incomplets suite à de mauvaises manipulations de saisie ;

étant entendu que ces différentes catégories sont susceptibles de se recouper.

Notons que dans 37 commentaires, des propos de nature générale, scientifique ou technique ont pu être tenus, sans être pour autant rattachés à un extrait particulier du texte soumis à consultation ou un avis favorable ou non sur ce projet de texte.

8458 messages électroniques ont été retenus en révélant leur avis favorable ou défavorable au projet :

- 154 favorable. La mobilisation des chasseurs a été très faible (à peine 2 %).
Beaucoup d'avis reprennent le faible impact (environ 1 %) de leur pratique et stigmatise les autres facteurs, principalement l'agriculture dans la baisse des populations
- 8304 défavorable avec la reprise des arguments des associations de protection de la nature avec le plus souvent un rejet de ces chasses traditionnelles:
 - baisse de la population des alouettes;
 - contre la définition d'un quota bien supérieur à la moyenne des prélèvements des années antérieures
 - la faiblesse de la sélectivité des engins de captures ;
 - difficultés à contrôler les alouettes capturées ;
 - cruauté de la pratique. Cet item revient dans 2300 avis;
 - plus de nécessité de ces apports en protéines en milieu rural.

C'est un nombre élevé de remarques.

Motifs de la décision

Au vu des 8458 remarques retenues sur le projet de texte et compte tenu de la proportion d'avis défavorables calculée à 99,5 %, il est proposé que le contenu des projets de texte fasse l'objet de modification.

2/2

2/2